



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026N°2026.46  
AFFAIRES  
GÉNÉRALES

L'an deux mille vingt-six, jeudi 23 avril 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis en salle communautaire de Pont sur Yonne (5 rue du Faubourg 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

**En exercice : 38****Présents : 27****Votants : 37**

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Guéret (Michery), Danjon (Pailly), Gesserand (Perceneige), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin L., (Sergines), Horsin (Thorigny sur Oreuse), Spahn (Villeblevin) Berthy (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Coutouly, Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Mme Hautecoeur (Villeprout), Nezondet, Sellier (Vinneuf)

**Étaient absents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Devinat (Chaumont), Léonard, Cristovao, Laurent (Pont sur Yonne), Martin O. (Serbonnes), Viana (Sergines), Talvat (Thorigny sur Oreuse), Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Cochennec, Sineau (Villeneuve la Guyard)

**Pouvoirs :** Mme Devinat à M. Spahn, M. Léonard à M. Joly, Mme Cristovao à M. Laventureux, Mme Laurent à M. Dorte, M. Martin à M. Marty, M. La Coste de Fontenilles à M. Nezondet, Mme Humblot à M. Babouhot, Mme Cochennec à M. Benchabane, Mme Sineau à M. Sylvestre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

**Objet : Demande d'adhésion au service carte TotalEnergies.**

**Le Conseil communautaire, Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le projet de contrat adhésion chez TotalEnergie;

**Considérant,**

la nécessité de réduire les frais kilométriques afin d'approvisionner les véhicules et matériels en carburant ;

**Entendu l'exposé des motifs,**

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

- **ACCEPTE** d'adhérer au service de carte pour l'approvisionnement en carburant des véhicules et matériels de la Communauté de Communes Yonne Nord auprès de TotalEnergies,
- **AUTORISE** le Président à signer la demande d'adhésion et tous documents se rapportant à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Laurent MARTY



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 28 avril 2026 et de sa publication légale le 28 avril 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>